SZ/SS



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRUCLATION ET STATIONNEMENT

RUE MIRABEAU (V.C.)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT qu'un important grutage va être entrepris rue Mirabeau par la société ATM Levage – 1 rue du Bois Cerdan – 94460 Valenton, agissant pour le compte de la Sogetrel – 35 boulevard Courcerin – 77185 Lognes,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1:

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes rue Mirabeau le 11 juin 2023 et le 17 juillet 2023 de 8 heures à 18 heures :

- Rue barrée au droit du n°47
 - La déviation de la circulation se fera par la rue Louis Bertrand et l'avenue Pierre Sémard,
 - Mise en impasse <u>pour les riverains uniquement</u> de part et d'autre du chantier, avec <u>limitation</u> de vitesse à 30 km/h (pour rappel).
- Neutralisation du stationnement réservé à la livraison soit un linéaire de 10 mètres <u>au droit</u> <u>du n°47</u>,
- Neutralisation de la piste cyclable <u>au droit des nºs36 à 42</u>: les cyclistes seront invités à mettre pied à terre,
- Maintien du cheminement piéton des deux côtés de la chaussée, <u>sur trottoir</u>, gérée par hommes trafic.

ARTICLE 2:

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée du grutage.



ARTICLE 3:

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4:

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M.le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société ATM levage 1 rue du Bois Cerdan 94460 Valenton.

FAIT EN MAIRIE, LE

PUBLIE SUR Ivry94.fr

LE 2 5 MAI 2023

-2 4 MAI 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine Et par délégation Clément Pecqueux Adjoint au Maire

BY 32 SEINE

Pour extrait certifié conforme au registre des arrêtés municipaux LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE Pour le Maire,

Le Directeur des Espaces Publics

rançois Presset